



COMITÉ TECHNIQUE

Un Comité Technique a eu lieu le **jeudi 13 juin 2019**, 7 points étaient à l'ordre du jour :

Phase 3 du projet des espaces verts et de nature

La déclaration de la **CFDT** lors du CHSCT a longuement et précisément argumentée le parcours du projet de service et pointée le chemin qu'il reste à parcourir pour que l'organisation présentée aujourd'hui soit partagée et portée par les équipes du service.

La **CFDT** constate dans le tableau des postes la création de calibrage C/B qu'elle ne comprend pas. Cette évolution ne va pas dans le sens de ce qui, nous semble-t-il, a été préconisé par la DRH. Nous constatons un nombre important de postes de catégorie C et de C/B et finalement un volume faible de B.

Alors que, pour la **CFDT**, cela aurait été l'occasion de valoriser une montée en compétence des agents en lien avec le projet.

Concernant l'organisation générale du service, nous relevons, comme nous l'avons fait lors du CHSCT, un nombre considérable d'engagements qu'il conviendra de suivre attentivement. Dans ce contexte, et comme au CHSCT, la **CFDT**, si elle encourage la démarche et les engagements, ne donne pas un blanc-seing au service.

La **CFDT** s'est abstenue.

Déchetteries : projet d'externalisation des bas de quai

La **CFDT** tient à souligner, à propos de la présentation de ce dossier, à quel point développer une logique de gestion et de suppression de postes génère pour les services de vraies difficultés à se réorganiser en impliquant les agents et en mettant du sens dans l'organisation.

On annonce des suppressions de postes pour tenir la contrainte de l'ASPL qui doivent passer en Comité Technique sans avoir anticipé l'organisation et étudié le véritable impact sur les conditions de travail des agents.

Résultats : les agents sont peu ou mal impliqués, pas écoutés. Les projets de service présentés pour certains ne sont pas aboutis, avec une visibilité quasi-nulle sur ce que seront les conditions de travail de nos collègues.

Cela nous amène à préconiser le retrait de certains dossiers ou de voter contre d'autres.

Sur le projet d'externalisation des bas de quai, la **CFDT** sera attentive à la lisibilité de la présentation qui sera faite du projet et de l'impact de ces nouvelles modalités sur le travail des agents au quotidien. Cela signifie des changements importants en terme de rémunération d'activités quotidiennes.

La **CFDT** attend un accompagnement digne de ce nom pour les agents concernés.

La **CFDT** a voté contre.

Comité Technique

Projet de réorganisation du service Collecte et valorisation des déchets : 1ère phase

Concernant la réorganisation du service de la collecte, la **CFDT** a noté le besoin de la chefferie de service de se réorganiser et de renforcer la fonction ressources pour créer de la transversalité.

La **CFDT** demande qu'une véritable communication sur ces enjeux soit faite auprès des équipes bien qu'ils ne soient pas concernés au premier chef par une réorganisation administrative. Il nous paraît important qu'ils sachent comment leur service est organisé.

La **CFDT** souhaite vivement que cette première phase puisse rapidement générer un tout pour alimenter le projet de service global et avoir ainsi une bonne lisibilité et visibilité de l'organisation du service.

La **CFDT** a voté pour.

Projet de service Achat et commande publique

La **CFDT** confirme sa déclaration faite lors du CHSCT du 3 juin dernier et la réitère.

La **CFDT** remercie le service pour la qualité du travail réalisé et la clarté de la présentation dans les documents.

Nous avons pu mesurer la qualité du diagnostic, le degré d'implication des agents ainsi qu'une réelle prise en compte des conditions de travail au quotidien.

Le travail mené à partir des irritants notamment, a permis de fédérer une équipe en présentant des gages de la confiance que l'équipe pouvait mettre dans son projet et dans le chef du service.

Le calibrage des postes a été porté vers le haut, signe d'une volonté de permettre à chaque professionnel-le de monter en compétence pour répondre aux enjeux du service.

La **CFDT** a été sensible aux notions de qualité de vie au travail, de sens, de convivialité, de projet partagé manifestement compatible avec une amélioration significative du service rendu aux utilisateurs, à moyens constants.

Il conviendra d'évaluer au fil du temps, si l'organisation proposée permet de répondre aux différentes missions et aux sollicitations.

La **CFDT** a voté pour



RAPPEL

Si vous changez de service, de domicile ou de banque, pensez à nous transmettre vos nouvelles coordonnées :

- par téléphone au 03 88 34 30 91
- par messagerie à syndicat.cfdt@strasbourg.eu

afin que nous puissions mettre notre fichier à jour.

Si vous partez à la retraite pensez à nous le signaler.

Merci d'avance.

Comité Technique

Création de 39 postes d'animateurs à temps non complets annualisés

La **CFDT** a bien pris note que l'augmentation du nombre d'heures par poste nécessitait règlementairement un passage en Comité Technique avant la délibération qui actera une suppression de 39 postes à 23h45 et une création concomitante des postes à 28h00.

Nous notons que les agents concernés ont été informés.

Cette augmentation du temps de travail est un pas de plus vers une réelle déprécarisation et montre une volonté de professionnaliser le métier. Elle s'inscrit dans une démarche de cohérence éducative.

Il est cependant dommage que la déprécarisation ne soit pas allée au bout tant pour les 23H45 que pour les 33H.

Un temps complet aurait permis l'accès à une retraite complète plus rapidement, pour une population vieillissante, dont l'état de santé du fait de la pénibilité du travail, la rend plus sujette aux arrêts maladie, accidents du travail, maladies professionnelles non reconnues.

Mais pas seulement, un temps complet aurait été un signe fort de la confiance accordée aux agents et des moyens (temps) donnés en vue d'une amélioration de la qualité des projets proposés aux enfants et aux familles.

Nous veillerons au lien qui sera fait avec l'organisation du temps de travail qui sera présentée lors de prochaines instances.

La **CFDT** a voté pour.

Bilan social et rapport annuel de situation comparée

L'administration nous a présenté le bilan social 2018 et le rapport annuel de situation comparée égalité professionnelle femme-homme.

Les délais pour étudier les documents étant courts, un débat sur ces sujets se tiendra au Comité Technique de la rentrée.

Modification de cartographie des emplois

La **CFDT** a voté contre comme l'ensemble des organisations syndicales présentes.

Ce point ayant recueilli un vote négatif unanime, il sera revu lors du Comité Technique le **vendredi 21 juin 2019**.



Information

- Nous vous proposons d'envoyer le « LIEN » en version électronique.
- Le coût financier pourrait être réduit et les arbres de nos forêts préservés.
- Il suffit de nous donner votre accord en nous communiquant votre adresse Email.
- Merci pour la planète et merci à vous tous qui y participerez.

RÉFORME DES CONGÉS BONIFIÉS LA CFDT SE MOBILISE !

Les congés bonifiés c'est quoi ? Un congé supplémentaire aux congés ordinaires pour permettre à l'agent et à sa famille de conserver les liens avec son territoire d'origine.

Qui : Tous les fonctionnaires originaires des départements d'Outre-mer ou de Saint-Pierre-et-Miquelon qui exercent en métropole, ou les agents métropolitains de l'Etat qui exercent dans un DROM, peuvent prétendre aux congés bonifiés s'ils ont obtenu la reconnaissance du « *centre de leurs intérêts moraux et matériels (CIMM)* » sur leur territoire d'origine.

Durée : Le congé bonifié comprend les 5 semaines de congés annuels réglementaires, auxquels s'ajoute une bonification de 30 jours maximum. La durée totale du congé bonifié peut donc aller jusqu'à 65 jours calendaires consécutifs maximum.

Périodicité : Tous les 3 ans en justifiant de 36 mois de services ininterrompus.

Frais de transport : Prise en charge totale des frais de transport aérien et de ceux des enfants par l'administration. Ceux du conjoint sont pris en charge sous condition.

Indemnité de vie chère : Un complément de rémunération appelé « *indemnité de cherté de vie* » est versé à l'agent pendant la durée du séjour. Le montant de cette indemnité dépend du lieu du congé.

Pourquoi le gouvernement veut une réforme ? Il veut réduire les coûts pour les finances publiques, et limiter la désorganisation des services (les congés sont rarement remplacés faute de crédits).

Les constats de la CFDT :

- Les congés bonifiés sont d'abord une obligation des administrations de mettre en oeuvre le droit les agents.

- Les ayants-droit diminuent d'année en année au fur et à mesure que les générations passent. Les CIMM ne sont -dans certains secteurs- plus reconnus pour les 2ème, 3ème générations contrairement au droit.

- La prise en charge des déplacements des conjoints n'est accordée qu'aux agents dont l'indice est inférieur à 340 qui n'a pas bougé depuis 50 ans.

- Les agents avec des enfants en âge scolaire sont obligés de prendre leurs congés pendant les vacances scolaires d'été pour raison de service.

- La notion de CIMM n'est pas juridiquement et réglementairement stabilisée d'où des interprétations restrictives des employeurs et de très nombreux contentieux au TA.

- Un certain nombre de dispositions sont préjudiciables aux agents pendant la période de congés : jours de fractionnement retirés, bonifications retraite perdues, suspension de la prime de « vie chère » en cas de congé maladie sur place.

- La mobilité par mutation vers les DOM, est de plus en plus limitée, ce qui ne favorise pas les retours sur place.

La CFDT revendique :

- Un état des lieux précis des ayants droits pour chacun des 3 versants.

- L'harmonisation des droits entre tous les versants de la FP et la consolidation des bases juridiques.

- Le maintien de la prime de vie chère.

- Le maintien de la gestion par l'administration des titres de transport au coût réel via des marchés publics par exemple.

- L'encadrement juridique des critères IMM afin d'éviter les interprétations dans les 3 versants.

- La révision de la référence à l'indice 340 déclencheur de prise en charge des frais de transport du conjoint pour tenir compte de la réalité des rémunérations d'aujourd'hui.

- Le principe d'une mobilité professionnelle favorisée pour les agents publics des DOM qui souhaitent y retourner.

- Le bénéfice des mêmes droits pour les agents en CDI de droit public.

- Le bénéfice des mêmes droits aux agents des versants territorial et hospitalier originaires de métropole qui exercent leur mission dans un DOM

**Syndicat CFDT – Intercro
de l'Eurémétropole de STRASBOURG**

Locaux : Immeuble de la Bourse - 1er étage

Tél. : 03.88.34.30.91 / 03.68.98.50.00 poste 81225

Messagerie : syndicat.cfdt@strasbourg.eu

Adresse postale :
Centre Administratif

1, parc de l'Étoile - 67076 STRASBOURG-CEDEX

